

# PROCÈS-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2023

*Date de la convocation : 17/08/2023.*

*Date d'affichage : 18/08/2023.*

L'An Deux Mil Vingt-Trois,

Le vingt-huit août,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Chantal GENTY, 4ème adjointe, Madame Florence AUCOIN, Messieurs Sébastien CIUDAD, Michel PILOQUET, Patrick SAUTEREAU, Serge SOSIEWICZ, Frédéric ZALEWSKI.

**Absents excusés** :

Mme Christiane BOCQUET a donné procuration à M. Gilles NOËL.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à M. Sébastien CIUDAD.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

Mme Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR** :

**1** **Nomination d'un secrétaire de séance.**

**2** **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2023.**

**3** **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) BP 2023 (budget principal et lotissement) – notification du deuxième avis de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté qui clôt la procédure engagée devant la CRC ;
- b) Comptabilité communale (budget principal, budget du lotissement, budget du CCAS) – adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- c) Forêt communale - bail de chasse au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- d) Transports scolaires 2023/2024 circuit communal au départ de Cosne – reconduction au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- e) Subventions communales exceptionnelles.

**4** **ADMINISTRATION GENERALE**

- f) Démission des fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire – acceptation par le représentant de l'Etat ;
- g) Garderie périscolaire école Rex Barrat au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- h) Adressage – appellation de la route de la Chapelle-Saint-André.

Il a été dénombré neuf conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

## **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE**

M<sup>me</sup> Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAUX DU 19 JUILLET 2023**

Le procès-verbal a été arrêté et signé en date de ce jour.

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION**

- 1) **Délibération n° 2023-34** – notification du deuxième avis n° 23CB26 émis par la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté en date 27 juillet 2023. Cette décision clôt la procédure engagée devant la Chambre par le Préfet de la Nièvre concernant les budgets primitifs 2023 du budget principal et du budget du lotissement.  
**Approuvée à l'unanimité.**
- 2) **Délibération n° 2023-35** – budget principal, passage au référentiel comptable M57 « nomenclature développée » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
**Approuvée à l'unanimité.**
- 3) **Délibération n° 2023-36** – budget annexe du lotissement le Châtelet, passage au référentiel comptable M57 « nomenclature développée » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
**Approuvée à l'unanimité.**
- 4) **Délibération n° 2023-37** – budget rattaché CCAS, passage au référentiel comptable M57 « nomenclature développée » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
**Approuvée à l'unanimité.**
- 5) **Délibération n° 2023-38** – bail de chasse en forêt communale (830 ha 33 ca) attribué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la Société de chasse Saint-Hubert Varzy et ce pendant une durée de neuf ans. La rédaction du bail est confiée à l'étude de Maître Valérie PLANÇON, notaire à Varzy.  
**Approuvée à la majorité** (10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS *M. SAUTEREAU et M. ZALEWSKI*).
- 6) **Délibération n° 2023-39** – transport scolaire 2023/2024, reconduction à compter du vendredi 8 septembre 2023 du circuit organisé par la collectivité pour les internes du lycée professionnel au départ de Cosne-Cours-Sur-Loire. Le prestataire retenu, le seul ayant répondu à l'appel d'offre de la commune, est comme l'année passée la société Les PEP du Centre de la BFC (Nevers).  
**Approuvée à l'unanimité.**
- 7) **Délibération n° 2023-40** – subvention exceptionnelle de 160,00 € à l'Association Pour la Médiation. Une action de promotion intitulée « la caravane de la médiation », à partir de supports vivants et dynamiques, en partenariat avec le TéAtr'ÉPROUVÈte, se produira à Varzy le 7 octobre prochain après-midi. Ce projet a pour objet d'aller à la rencontre des personnes, de faciliter l'accès à la médiation familiale avec humour et dérision en éloignant l'image de conflictualité autour du divorce et de la séparation conjugale.  
**Approuvée à la majorité** (10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS *M. SAUTEREAU et M. ZALEWSKI*).
- 8) **Délibération n° 2023-41** – subvention exceptionnelle de 521,00 € au Comité des Fêtes de Varzy qui a participé financièrement aux récompenses distribuées aux exposants de la foire de la St-Georges du 23 avril dernier.  
**Approuvée à l'unanimité.**

- 9) **Délibération n° 2023-42** – réduction des postes d’adjoints à trois à compter du 28 août 2023.  
**Approuvée à l’unanimité.**
- 10) **Délibération n° 2023-43** – garderie périscolaire, règlement et tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023.  
**Approuvée à l’unanimité.**

	Tranche 1❖	Tranche 2★
matin	2,00 €	4,00 €
soir	3,00 €	5,00 €
matin et soir	4,00 €	8,00 €
<b>En cas de retards répétés lors de la fin de la garderie à 18 h 30 (au maximum 3),  une pénalité de 15,00 € sera appliquée.</b>		

- 11) **Délibération n° 2023-44**– appellation de nom de rue sur le territoire de Varzy.  
Dénomination officielle du n° 1 route de la Chapelle-Saint-André. 2023.  
**Approuvée à l’unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

☞ *Question émise par M. Frédéric ZALEWSKI : « Quel est le bilan de l’expérience de sens unique rue Delangle ? Le choix de circulation est-il définitif et quelle est la communication en direction des habitants ? »*

*« Quels sont les projets pour l’étang du Moulin Naudin ? Le dernier bulletin municipal annonce une base de loisirs alors que vous avez exprimé votre opposition à la baignade dans le Journal du Centre cet été, quels sont les projets avant la fin de ce mandat ? ».*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

- 1- . Le dispositif reste en place et je n’ai plus de remarques défavorables en la matière.
- 2- L’arrêté municipal dégageant la responsabilité du Maire en cas d’incident lors d’une baignade est très clair. Tout individu se baignant dans cet enclos piscicole le fait à ses risques et périls (photocopie de l’arrêté est remis à chaque conseillers présents).
- 3- Pour les projets à venir, le magazine municipal en retrace les trois principaux à engager d’ici 2026. M. Sébastien CIUDAD fera un point d’actualité des prochains travaux engagés par le SMYB en fin de séance.

↳ Question émise par M. Patrick SAUTEREAU : « La rentrée scolaire approche, les travaux de l'école primaire était à l'arrêt jusqu'au 21 août 2023. Depuis ce jour, l'entreprise GOBOIS est active sur le chantier de l'école. Mon sentiment, Monsieur le Maire vous n'avez pas été attentif au suivi du chantier, maintenant expliquez-nous la suite ...

Réponse de Monsieur le Maire :

Le chantier du bâtiment de l'école élémentaire intégrant deux classes et un espace garderie est stoppé depuis le 4 juillet 2023 par arrêté municipal. Cette décision prolonge les différends que j'ai avec l'architecte (modification du permis de construire à déposer, évacuation des eaux pluviales devant l'entrée à créer et réimplantation des tuyaux d'air chaud et froid à l'intérieur du bâti). Les régulières et hebdomadaires réunions du chantier n'ont pas permis de résoudre ces problèmes qui ont obligé la Mairie à « arrêter les frais ». Notre avocat est désormais l'interlocuteur du cabinet d'architecte.

A l'énoncé de son expérience en matière de hangars agricoles, monsieur SAUTEREAU ne s'explique pas comment on en arrive à un tel fait, lui qui n'a jamais vu cela sur son exploitation. La comparaison entre ce type de bâtiment agricole et un espace éducatif n'est pas à propos. La préservation du bâti extérieur est en cours (bardage) et les échanges continuent jusqu'à la résolution des problèmes.

↳ Point d'actualité sur les prochains travaux de la Ste Eugénie (à proximité immédiate de l'étang communal) : M. CIUDAD fait le point de ce qui sera créé dès l'automne prochain et il précise qu'un problème de pelle réduit l'actuel niveau d'eau de l'étang.

↳ Comme chaque année, la journée du patrimoine du dimanche sera dirigée avec efficacité par l'association des Amis du Vieux Varzy.  
Le dimanche 17 septembre 2023 au musée Auguste Grasset : innovation avec 8 moments chorégraphiques en relation avec les œuvres et les espaces, interprétés par la Compagnie EVieDanse aux trois horaires suivants : 14 heures, 15 h 30 et 17 heures.

↳ Brocantes à Varzy Les brocs de Daniel : se prolongeront cet hiver (2<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois à partir de novembre 2023).

↳ Déménagement à Clamecy du service assainissement de la CCHNVY : une solution est recherchée en local pour que les sacs de déchets (rose, jaune, vert) puissent être toujours distribués à Varzy.

↳ Fréquentation au musée municipal : à ce jour, plus de 1 000 visiteurs (hors groupes).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

**Transmis aux conseillers municipaux : le 08/09/2023**

**Affichage : le 08/09/2023**

Le Maire,  
Gilles NOËL  
(Maire)

